

Communiqué de presse

Le Conseil général investit pour l'amélioration du réseau routier : Inauguration de la mise à 2 x 2 voies de la RD 957 entre le Breuil et la Chapelle-Vendômoise

Michel Leroux, premier vice-président du Conseil général en charge des infrastructures inaugure lundi 31 janvier la mise à 2 fois 2 voies de la RD 957 entre l'aérodrome du Breuil et la Chapelle-Vendômoise.

Concilier développement économique et préservation de l'environnement

Ces travaux s'inscrivent dans le projet de mise à 2 fois 2 voies de l'itinéraire Blois/Vendôme et font suite au doublement de la déviation de la Chapelle-Vendômoise et celui de la déviation de Fossé. Ils accompagnent le développement du site d'activités de l'aérodrome du Breuil en contribuant à une meilleure fluidité de desserte depuis et vers l'autoroute A 10.

Les travaux réalisés par l'entreprise Eurovia, se sont déroulés sur 1,8 km et ont nécessité 8000 m³ de déblais, 7200 m³ de béton concassé et 20 000 tonnes de bétons bitumineux. Le chantier s'est déroulé sans arrêt de la circulation avec une gêne minimale pour les usagers mais en limitant la vitesse à 70 km/h. Et pendant les phases les plus délicates du chantier, Eurovia a mis en place une circulation alternée en limitant la vitesse à 50 km/h.

Cette nouvelle réalisation s'inscrit dans la démarche de développement durable mise en pratique par le conseil général depuis plusieurs années, puisqu'elle intègre, outre la réutilisation maximum des matériaux du site, l'emploi de matériaux recyclés issus des démolitions de bâtiments pour la réutilisation de la couche de forme ainsi que des enrobés contenant au moins 20 % de recyclage de chaussées usagées. Le marquage, réalisé par le Parc routier du conseil général, est composé de colles naturelles, de sable et de poudre de coquilles d'huitres.

Contact presse :

Guillaume Néron Bancel : **06 58 51 41 78** – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : **02 54 58 41 11** – florence.ducasse@cg41.fr